Nombres de délégués Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 40
Votes exprimés : 40
POUR : 40
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :

6 juin 2023

6 juin 2023

Date d'affichage :

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, les douze juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS. Président.

Présents: Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) - Christophe GENTIL, absent excusé (pouvoir à Rémy VIDAL) - Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Béatrice BOISE) - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Annie ROUSSEAU – Pierre NOIROT – Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN – Absents excusés : Philippe DESCHAUMES – Jean-Claude LEMAIRE – Clément POINTEAU – Claude CATRIN - Absents : Hervé PASCAULT – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Arnaud ROSIER -

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE MODIFICATIONS DES TARIFS

Monsieur Stéphane BARDOUX, Vice-Président, explique que dans le cadre du projet d'aménagement et restructuration, il est nécessaire de revoir les tarifs d'accès à la Bibliothèque / Médiathèque Intercommunale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs suivants :

Tarifs individuels:

Enfant : gratuit jusqu'à 18 ans

Adulte : 10 €

Tarifs structures:

Etablissements scolaires de la CCS : gratuit

Autres établissements de la CCS et établissements extérieurs au territoire :

Jusqu'à 50 personnes = 2,30 € par pers et par an

De 51 à 100 personnes = 1,50 € par pers et par an

Plus de 100 personnes = 0,80 € par personne et par an

DIT QUE les tarifs seront appliqués au 1er juillet 2023.

DIT QUE cette délibération annule la délibération précédente du 25 mars 2010.

DIT QUE les sommes seront encaissées à l'article 7062 du budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,

Nadine LEGENDRE

Le Président, Xavier COURTOJS

> COMMUNAUTÉ de COMMUNES du SEREIN

> > 944

PUBLIEE LE 15/06/2023